



Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la
communication
Office fédéral des transports
Division Politique
3003 Berne

Berne, le 7 juillet 2011

Responsable: Alexandra Cropt
Secrétariat : Déborah Gisin-Perrin
Document : 110707 Projet FAIF.doc

Consultation – Projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF) comme contre-projet à l'initiative populaire « pour les transports publics »

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Dans votre courrier du 31 mars 2011, vous nous invitez à prendre position sur le projet de financement et d'aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF). Nous vous remercions de nous offrir cette opportunité.

L'Union Suisse des Paysans représente 60'000 familles paysannes qui cultivent et entretiennent près de la moitié du territoire et du paysage suisse. Il est évident que le secteur agricole a besoin d'infrastructures de transport – aussi bien routières que ferroviaires – performantes, principalement pour le déplacement de marchandises mais également dans le cadre d'un usage à titre privé. Nous sommes conscients que des défis doivent être relevés ces prochaines années pour faire face à la surcharge de trafic et aux nombre croissant de voyageurs, notamment au niveau du financement et de l'aménagement des infrastructures routières et ferroviaires. Nous comprenons également que des moyens financiers importants sont nécessaires pour avoir une infrastructure efficace et qui réponde aux besoins des utilisateurs.

Le secteur agricole a besoin d'une infrastructure de qualité afin d'acheminer par la route ou par le rail des marchandises diverses comme des récoltes (betteraves, blé, maïs,...), des animaux, de la paille ou encore du foin. Souvent, plusieurs moyens de transport sont utilisés afin d'amener une marchandise du point A au point B. Il est donc impératif que l'ensemble des voies de communication soit exploitable dans les meilleures conditions.



Par ailleurs, les agriculteurs occupent généralement le territoire de façon décentralisée : ils sont en périphérie des centres urbains et ne bénéficient généralement pas des mêmes services en matière d'infrastructure. Ils ont donc besoin de dessertes en bon état et entretenues, mais également d'une offre en transports publics, lesquels pourraient, par exemple, être utilisés par les enfants pour se rendre à l'école. Ici, les transports publics routiers jouent un rôle majeur. Ainsi, pour le secteur agricole, l'offre en infrastructures routières et ferroviaires, comprenant aussi les transports publics, est complémentaire.

Cependant, il ne faudrait pas que le projet FAIF se fasse au détriment du financement des routes nationales et conduise à des mesures qui aggravent les problèmes de financement de la route ou qui augmentent les contraintes financières pour les utilisateurs de la route. L'offre routière doit rester compétitive en Suisse et un juste milieu doit être trouvé afin de garantir l'ensemble de l'offre sur le territoire suisse.

Nous espérons que ces remarques seront prises en considération et vous réitérons nos remerciements pour nous avoir consultés dans le cadre de ce dossier. En demeurant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous souhaiteriez recevoir, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Union Suisse des Paysans

Hansjörg Walter
Président

Jacques Bourgeois
Directeur